



Pyrénissime!

Cahier des charges pour le suivi et l'animation de la phase
opérationnelle du Programme d'Intérêt Général « Adaptation
des logements au vieillissement et aux handicaps »
du Pays des Vallées des Gaves

Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves
Porte des Vallées
2 bis avenue du Lavedan
65400 AGOS-VIDALOS
Tél/fax : 05.62.90.12.46
E-Mail : paysdesvalleesdesgaves@wanadoo.fr

CONTEXTE

PRESENTATION ADMINISTRATIVE, DEMOGRAPHIQUE ET GEOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE DES VALLEES DES GAVES

Le Pays des Vallées des Gaves est un Pays loi Voynet qui rassemble les 89 communes de l'arrondissement d'Argelès-Gazost.

Administré par un Syndicat Mixte auquel adhèrent 9 Communautés de Communes, 17 communes isolées et le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, le Pays a pour objectif le développement harmonieux de son territoire dans le respect des habitants et de l'environnement.

Ce territoire compte environ 38.600 habitants et couvre une superficie de 1.312 km².

Entre plaine et montagne, l'altitude du Pays varie entre 325 m au Nord et 3.298 m au Sud au sommet du Vignemale.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE PIG

Le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves a réalisé en 2006 un diagnostic stratégique habitat et foncier. Ce dernier a débouché sur une charte d'engagement et sur un plan d'actions qui ont été validés, en janvier 2007 par le comité de pilotage de l'étude puis par le Comité Syndical en juillet 2007.

L'adaptation des logements au vieillissement et aux handicaps a été retenue comme une priorité opérationnelle au regard des constats effectués au cours de l'étude qui a mis en évidence le vieillissement de la population ainsi que les données prospectives qui signalent un accroissement attendu des personnes du « grand âge » (75 ans et plus) parmi lesquelles les questions de perte d'autonomie et donc de capacité à continuer à vivre à domicile se posent avec le plus d'acuité.

Ces constats ont montré la nécessité de développer un ensemble cohérent d'actions ayant pour but d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de logements adaptés, ce qui a conduit à la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général.

L'opération a été mise en œuvre sur l'ensemble du Pays des Vallées des Gaves.

Elle s'est déroulée sur 2,5 années comme suivant :

- octobre 2007 à mars 2008 : étude pré opérationnelle
- mai 2008 à mai 2010 : suivi - animation de la phase opérationnelle

L'étude pré opérationnelle a permis de préciser le contenu du Programme d'Intérêt Général « adaptation des logements à la vieillesse et aux handicaps », ses objectifs spécifiques quantitatifs et qualitatifs, les moyens à mettre en œuvre et les engagements de chacun des partenaires : Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves et ses partenaires financeurs.

Cette étude a également été l'occasion d'associer l'ensemble des acteurs concernés, publics et privés (CLIC Pays des Gaves, Direction de la Solidarité Départementale, CRAM, MSA, MDPH) et impulser une dynamique commune.

Le PIG en tant que tel a commencé depuis 2008. Il a rencontré un succès que confirme les résultats au regard des objectifs :

Au 15 mai 2010 :

-48 logements subventionnés et 20 dossiers en cours de traitement (sur un objectif de 50)

-62 diagnostics d'accessibilité réalisés et 20 en cours (sur un objectif de 70)

Le PIG a permis de mettre en place un partenariat efficace et pragmatique de proximité pour mieux répondre aux besoins, à partir d'un système local de détection basé sur le CLIC et sur les référents sociaux ou aidants des personnes.

L'équipe de suivi animation intervient avec les compétences dédiées d'une ergothérapeute pour les diagnostics d'accessibilité.

Un lien a été opéré, à confirmer, avec les professionnels (formation / information) pour s'assurer des compétences locales permettant d'intervenir en respectant les préconisations.

Le PIG permet une coordination de moyens avec les systèmes existants des caisses de retraites, du Conseil Général (MDPH, aides APA, Maisons Départementales de la Solidarité).

Le PIG a permis de détecter plusieurs situations de logements insalubres habités par des personnes âgées et d'envisager leur traitement avec le pôle départemental de l'habitat indigne.

OBJET ET MODE DE PASSATION DU MARCHE

Le présent avis d'appel à concurrence a pour objet la poursuite du suivi et de l'animation de la phase opérationnelle du Programme d'Intérêt Général « Adaptation du logement au vieillissement et aux handicaps » en Pays des Vallées des Gaves pour une période de 2,5 années supplémentaires, de juin 2010 à décembre 2012 (30 mois).

Le marché comporte 1 lot unique.

OBJECTIFS DU SUIVI ET DE L'ANIMATION DE LA PHASE OPERATIONNELLE

La phase opérationnelle du PIG doit permettre :

- **d'apporter des réponses très concrètes** aux situations de logements mal adaptés à de nombreuses personnes âgées qui compromettent leur maintien à domicile ;
- **d'engager des démarches préventives** d'adaptation des domiciles en intégrant cette préoccupation dans les projets d'amélioration de l'habitat ;
- **d'organiser et de coordonner** l'action sur les territoires concernés en y associant les intervenants professionnels et associatifs (Conseil général ; CCAS ; bailleurs sociaux ; MDPH ; CLIC ; associations

oeuvrant dans le domaine des services visant le maintien à domicile...) mobilisés lors de l'étude pré opérationnelle ;

- de **sensibiliser** la population, les élus, les professionnels et les « forces vives » du Pays des Vallées des Gaves à la prise en compte du vieillissement dans l'habitat.

L'opération regroupe ainsi trois types de moyens :

- une communication adaptée autour de l'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap
- un accompagnement des personnes dans leur projet d'aménagement et un conseil professionnel
- des aides financières et fiscales aux travaux

Compte tenu du bilan du PIG 2008-2010 et des échanges avec les partenaires financeurs (ANAH, Conseil Général...) , les objectifs chiffrés de l'opération ont été évalués, pour les 30 mois à venir à :

- 80 diagnostics d'accessibilité
- 60 aides aux travaux pour des opérations d'adaptation des logements au vieillissement et aux handicaps.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION DE LA PHASE OPERATIONNELLE

o Composition

Cette équipe intégrera les compétences suivantes :

- Ergothérapeute
- Architecte
- Chargé de mission

L'équipe opérationnelle sera tenue au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tous les éléments dont elle aura connaissance durant sa mission.

o Missions

- 1/ Information des personnes
- 2/ Information et sensibilisation des publics (élus ; professionnels ; associations...)
- 3/ Réalisation des diagnostics d'accessibilité (évalués à 35/an)
- 4/ Etablissement des projets d'intervention
- 5/ Relation avec les services administratifs des financeurs
- 6/ Accompagnement pour le montage et le suivi personnalisé des dossiers (évalués à 30/an)
- 7/ Etablissement des bilans du PIG (semestriel)
- 8/ Etablissement des matrices des supports de communication
- 9/ Animation des Comités de Pilotage

o Animation du Comité de Pilotage

Un comité de pilotage sous l'autorité du Président du Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves, se réunira deux fois par an afin de faire le point sur l'avancement du PIG, de débattre sur le rapport

d'activités et de réunir les informations sur les évolutions éventuelles des dispositifs institutionnels. Il sera composé de l'ensemble des partenaires de l'opération pré cités ainsi que d'un référent du Syndicat Mixte.

o Mode opératoire

L'équipe opérationnelle devra tout d'abord s'appuyer sur les réflexions menées et les documents déjà réalisés au cours de l'étude pré opérationnelle et de la phase opérationnelle 2008-2010:

- Diagnostic stratégique habitat et foncier (2007)
- Rapport de l'étude pré opérationnelle (2008)
- Protocole d'accord PIG (2008-2010) ; un avenant au protocole d'accord initial est en cours d'élaboration
- Bilan du PIG Vieillesse et Handicaps (mai 2010)
- Documents annexes au protocole d'accord (fiche de renseignements, visite à domicile, etc.)

Elle devra également respecter le protocole d'animation validé par le comité de pilotage du PIG et présenté ci-dessous.

PROTOCOLE D'ANIMATION ET DE SUIVI

La mise en œuvre des actions du PIG fait l'objet d'un protocole qui est l'aboutissement de l'étude pré opérationnelle. Elle repose sur un protocole d'intervention précis qui permet d'apporter une « valeur ajoutée » dans la réponse aux besoins des personnes concernées en mettant en œuvre une « logique de projet » pilotée par un référent unique pour la personne : l'équipe d'animation du PIG.

- Etape 1 : Premier contact / permanence

Il est établi selon les modalités suivantes à partir d'une « fiche renseignement » simple destinée à permettre le premier contact et à situer la nature des besoins

Une permanence / rendez-vous tenue par l'équipe d'animation sera organisée dans les locaux du CLIC. Cela pour permettre d'approfondir la connaissance des situations et de fournir des informations préalables aux référents familiaux et sociaux. Périodicité prévisionnelle : ½ journée par mois.

- Etape 2 : Visites et diagnostics d'accessibilité

Pour chaque situation, il sera réalisé un diagnostic d'accessibilité permettant de préciser la nature des interventions à programmer en tenant compte de la situation de la personne et de son évolution prévisible.

- Etape 3 : Projet d'intervention

L'équipe d'animation propose un projet d'intervention en distinguant le cas échéant les travaux et aides techniques selon plusieurs phases (urgence / court terme / moyen terme) et selon la nature (adaptation / amélioration).

- Etape 4 : Présentation du projet d'intervention

Le projet d'intervention est destiné à servir de support aux demandes de financement auprès de l'ANAH et des partenaires financiers. Il est présenté à chaque personne pour validation préalable. Cette présentation pourra être organisée en présence des partenaires financiers et sociaux.

- Etape 5 : Demandes de subventions

L'équipe d'animation est missionnée par le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves, par l'Etat et par l'ANAH pour assurer sur le territoire la coordination du montage des demandes de subventions.

A ce titre et en fonction de chaque situation particulière, elle est chargée d'établir les liens entre la personne et les différents services administratifs des institutions en vue de faciliter les démarches à chacune des étapes (dépôt demande / engagement / paiement).

Les institutions concernées conservent le rôle de contrôle qui est le leur dans le cadre des dispositions départementales et régionales en vigueur.

- Etape 6 : Suivi personnalisé du dossier

Chaque dossier traité dans le cadre du PIG qui aura donné lieu à un projet fera l'objet d'un suivi personnalisé et territorialisé. Ainsi, les personnes pourront à tout moment entrer en contact avec un interlocuteur de proximité : le référent de l'équipe d'animation.

CALENDRIER ET DUREE DE LA PHASE OPERATIONNELLE

Une convention entre la maîtrise d'ouvrage et l'équipe d'animation sera signée pour une durée de 12 mois à compter de sa signature. Elle pourra être reconduite par avenants pour l'animation des 12 mois puis 6 mois suivants.

MODALITES DE PAIEMENT

Un acompte de 20% sera versé à la signature de la convention. Le solde sera réglé en fin de mission après validation par le Comité Syndical.

LA CANDIDATURE

Les candidatures seront exclusivement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation des associés le cas échéant.

Les candidats pourront s'associer et présenter une offre commune au maître d'ouvrage.

Les candidatures devront comporter tous les éléments suivants :

Une offre globale détaillée comprenant :

- la présentation de l'équipe d'animation ;
- la méthodologie de travail pour la coordination avec le maître d'ouvrage (rétro planning, nombre de réunions, documents remis...) ;
- un descriptif des outils de communication qui seront proposés ;
- une offre financière comportant le chiffrage de l'animation pour l'année 1(12 mois) et en option le chiffrage pour l'année 2 (12 mois) et l'année 3 (6 mois)
- 1 planning prévisionnel ;
- les références du candidat ;
- l'expérience du candidat pour la réalisation d'études similaires ;
- le nom et les coordonnées téléphoniques, postales et électroniques du responsable du dossier au sein de la société.

Les offres seront adressées sous format papier (1 exemplaire) et en version CD (1 exemplaire) au responsable du marché :

**Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves
Porte des Vallées
2 bis, avenue du Lavedan
65400 AGOS-VIDALOS**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des candidatures est le mercredi 9 juin 2010 à 17h.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute demande d'informations, contacter :

Orange RAVELEAU, Chef de projet

Porte des Vallées
2 bis, avenue du Lavedan
65400 AGOS-VIDALOS

Tél. 05.62.90.12.46

Port : 06.74.27.63.66

Mail : orange_raveleau@paysvalléesdesgaves.com